



Direction de la
Citoyenneté et de la
Cohésion Sociale

30

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Mariama GASSAMA, Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELÉE, Laetitia GHIRARDI, Karine CHALAH, M'Hamed BINAKDANE, Ibrahima NDIAYE, Jacques BRIFFAULT, Grégory BOULORD, Khalid DAMOUN, Ahcen MEHARGA

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 17

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution des subventions aux associations au titre de la programmation 2023 du contrat de ville

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le contrat de ville, qui détermine les orientations prioritaires de la politique de la ville pour Gennevilliers,

Vu les projets proposés par les associations pour intervenir dans les quartiers prioritaires politique de la ville selon les objectifs fixés par le contrat de ville,

Vu le budget primitif de la commune pour 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer aux associations intervenant dans le cadre du contrat de ville des subventions spécifiques au titre de la programmation 2023,

DELIBERE

Article 1 : Décide l'attribution de subventions « politique de la ville » aux associations suivantes pour leurs actions au titre du contrat de ville de Gennevilliers pour la programmation 2023 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS CONTRAT DE VILLE 2023
ACSEG – ARCCAG	52 500,00€
ASSOCIATION CHANDON GRÉSILLONS	11 000,00€
ATMF	9 500,00€
CIDFF	4 000,00€
CLUB DU LUTH	19 000,00€
ASSOCIATION JARDIN DES MATHÉMATIQUES	1 500,00€
GENNEVILLIERS INSERTION	40 000,00€
INTERVALLE 92	4 000,00€
L'ESCALE	12 000,00€
LA TABLE DE CANA	10 000,00€
LE TAMANOIR	85 000,00€
LA MAISON DE LA SOLIDARITÉ	11 000,00€
MISSION LOCALE	21 000,00€
NOUVELLES VOIES	4 500,00€
PLEIN GRES	60 500,00€
REGIE DE QUARTIER DU LUTH	10 000,00€
LA FABRIQUE A	5 000,00€
K2CLIK NUMERIC	8 000,00€
ENTRE LES LIGNES	3 600,00€
STRATAJ'M	9 000,00€
E2S DEVELOPPEMENT	5 000,00€
COLLECTIF MASQUE	6 000,00€
BICYCLAIDE	5 000,00€
VERGERS URBAINS	8 000,00€
NONUMOÏ	5 000,00€
BONDY BLOG	4 000,00€
TOTAL	414 100,00€

En raison des fonctions exercées dans cette association Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Maria Blanca FERNANDEZ, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zineb ZOUAOUI, Célien LANOISELÉE, Nadia MOUADDINE, Laetitia GHIRARDI, Karien CHALAH, M'Hamed BINAKDANE, Ibrahima NDIAYE, Jacques BRIFFAULT, Grégory BOULORD, Khalid DAMOUN, Ibrahima DIALLO, Ahcen MEHARGA, ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23



Le Maire

Signé électroniquement le